

DÉPARTEMENT

Du  
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du  
21 septembre 2023****Nombre de Conseillers**En exercice : 27  
Présent(s) : 25  
Votants : 26

-----

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 21 septembre 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 14 septembre 2023, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, M BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, PUYJALINET Eric, GERVAIS Annie, M SOTTET Jean Dominique, ROGNARD Evelyne, BOULIEU Anne-Marie, FAVETTA Evelyne, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaele, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoît, DENIS Pascale, SOLARI Charles, GIRARDOT Clément.

**Formant la majorité des membres en exercice**Excusés : M DELAFOSSE Loïc donne pouvoir à Mme BARRAULT Claire.Absent : Mme BRET-VITTOZ Monique.Secrétaire : M. GILLE Martial.**N°55-2023 – Mise à jour du tableau des emplois permanents : modification des temps sur postes adjoints techniques et d'adjoints d'animation**Rapporteur : Mme le Maire

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Vu la délibération n°43-2023 du Conseil Municipal du 06 juillet 2023 relative à la dernière mise à jour du tableau des effectifs ;

Vu le tableau des effectifs ;

Pour répondre à l'évolution des besoins pour la rentrée scolaire, il est nécessaire de modifier le temps de travail d'un agent d'animation et d'un agent technique. Ces évolutions étant inférieures à 10%, le CST n'a pas d'avis à émettre sur ces modifications :

Référence interne du poste	Grade ou cadre d'emploi	N° délibération création de poste	N° dernière délibération modificative	Temps de travail actuel en ctième	Temps de travail modifié en ctième
19-ANIM	Adjoint d'animation	39-2017	36-2022	5.87	5.94
9-TECH	Adjoint technique	56-2011	43-2023	28	30

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **DE MODIFIER** le temps de travail du poste 19-ANIM d'adjoint d'animation, pour le porter d'un temps hebdomadaire de 5.87h à un temps hebdomadaire de 5.94h à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023,
- **DE MODIFIER** le temps de travail du poste 9-TECH d'adjoint technique, pour le porter d'un temps hebdomadaire de 28h à un temps hebdomadaire de 30h à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023,
- **D'INSCRIRE** ces postes au tableau des emplois permanents,
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires sont prévus au budget et prélevés au chapitre 012, à compter de l'exercice 2023.

*Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits*

*Suivent au registre les signatures du Maire et du secrétaire de séance*

*Extrait certifié conforme*

Le Maire,  
**Françoise GAUQUELIN**



Le secrétaire de séance  
**GILLE Martial**

A large, stylized blue ink signature of Gille Martial, consisting of several sweeping, interconnected strokes.